

L'intégration
des élèves handicapés
à l'école



insieme
Genève

Que signifie l'intégration scolaire pour un élève handicapé?

L'intégration scolaire, c'est permettre à l'élève de vivre sa scolarité dans l'école de son quartier. Malgré les difficultés liées à ses limites de capacité, l'enfant handicapé est avant tout un enfant comme les autres, avec les mêmes droits. Fréquenter l'école ordinaire fait partie de ses droits élémentaires.





Pourquoi intégrer l'élève handicapé dans le système scolaire ordinaire?

L'école est un lieu d'apprentissages multiples, un lieu de vie où les enfants développent notamment des apprentissages intellectuels et sociaux.

Ouvrir les portes de l'école ordinaire aux élèves handicapés, c'est leur permettre d'apprendre avec les autres et de fréquenter des copains dans leur quartier. Introduire cette dimension sociale dès les premières années de l'école, c'est donner aux enfants handicapés une chance supplémentaire de s'intégrer plus tard dans la société.

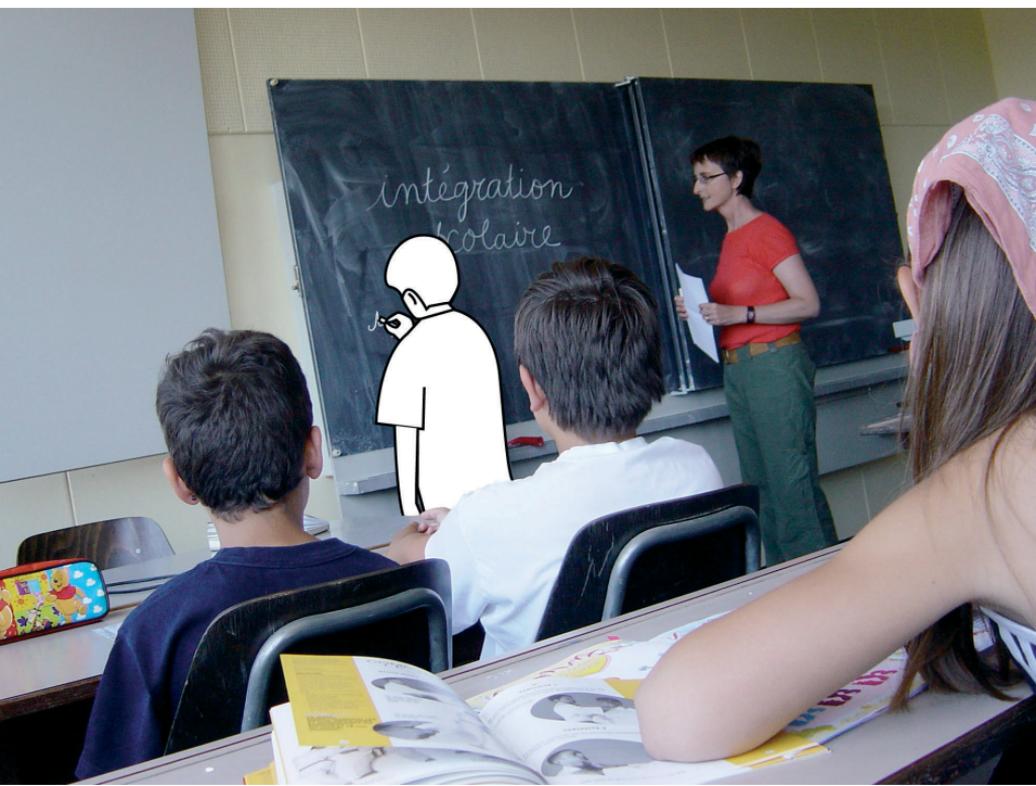
C'est aussi augmenter leurs capacités d'apprentissages dans des domaines variés, accroître leur autonomie et leur permettre d'acquérir des connaissances. L'école est un lieu de vie où chaque enfant apprend au contact des autres.

Face à la différence, les autres élèves apprennent les principes de vie tels que la tolérance, l'entraide, la patience et le respect de l'autre. Développer ces sentiments altruistes chez l'enfant d'aujourd'hui, c'est construire l'adulte de demain.

L'élève handicapé pourra-t-il suivre le rythme scolaire?

Le but n'est pas de systématiquement demander à l'élève handicapé de viser le même niveau que les autres élèves mais qu'il puisse apprendre à son rythme avec des objectifs fixés de cas en cas. Développer ses capacités de création et de réalisation est également important.

L'enseignant titulaire de la classe et son collègue spécialisé travaillent en collaboration afin d'élaborer un programme scolaire adapté aux compétences de chaque élève.





Est-il facile d'intégrer un élève handicapé à l'école?

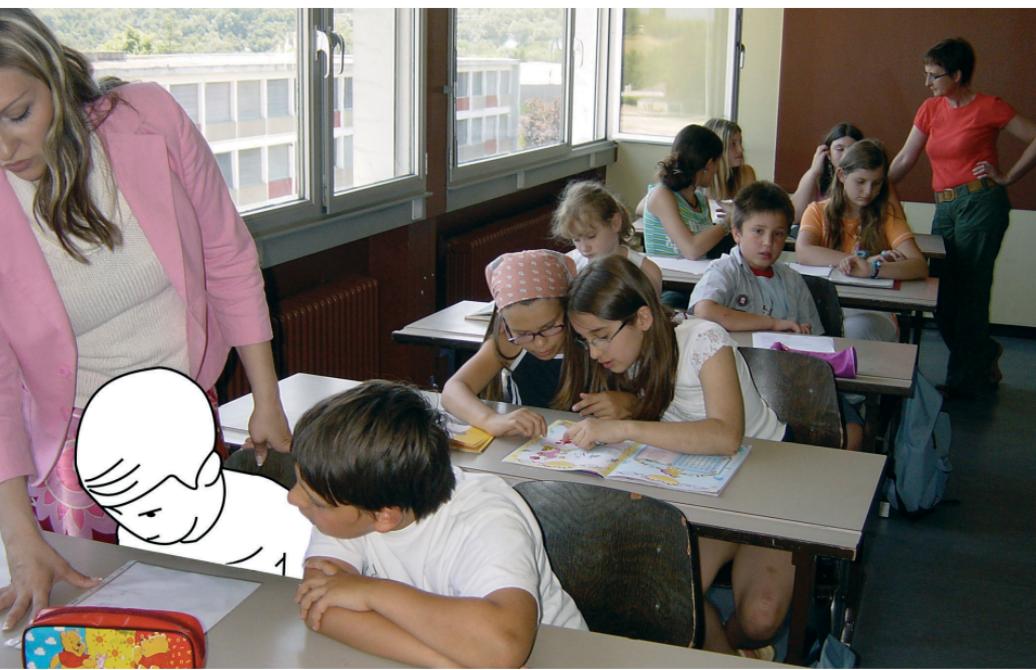
Le système genevois actuel oriente fréquemment les enfants handicapés dans les institutions spécialisées. Le choix de l'intégration reste souvent l'initiative des parents, mais ils sont confrontés à de nombreux obstacles (résistances, méconnaissance des difficultés liées au handicap, manque et inadéquation de moyens, etc.).

Aujourd'hui, trop peu d'élèves handicapés sont encore intégrés dans les classes ordinaires de l'école primaire. Au Cycle d'Orientation, école faisant partie de la scolarité obligatoire, l'intégration d'un élève handicapé par une déficience mentale reste encore exceptionnelle !

L'intégration peut-elle porter préjudice à l'enseignement des autres élèves?

Les partenaires de l'intégration (enseignants de l'école ordinaire, élèves non handicapés et handicapés, etc.) doivent pouvoir bénéficier des appuis qui s'avèrent nécessaires et, selon les besoins, des aménagements doivent être proposés.

Grâce à ces adaptations, les apprentissages des élèves de la classe ne sont en aucun cas perturbés. Bien au contraire, les recherches et évaluations ont démontré qu'une intégration réalisée dans de bonnes conditions est un facteur dynamique pour l'ensemble des élèves de la classe. Il n'est en outre pas rare que les soutiens à l'élève handicapé et les efforts de différenciation pédagogique profitent à l'ensemble des élèves.





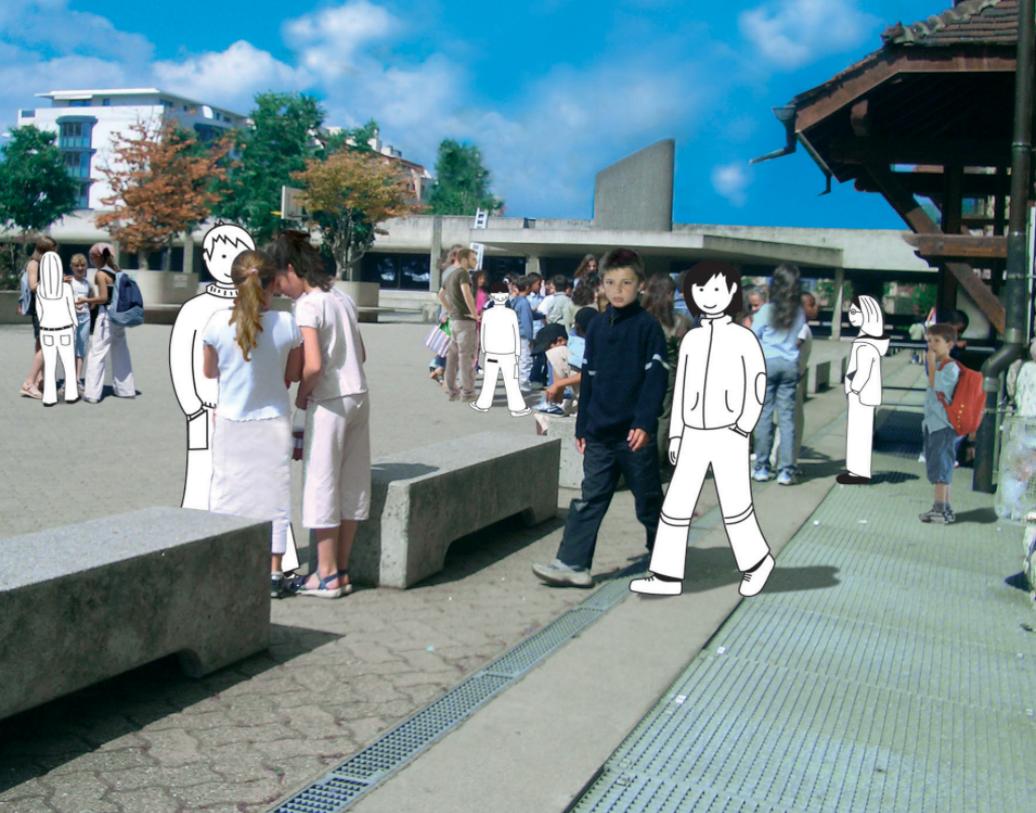
Comment changer les choses?

Il faut développer l'intégration en milieu scolaire jusqu'à la fin de l'école obligatoire comme cela se fait avec succès dans d'autres cantons ou d'autres pays. Pour y parvenir, il faut:

- a. Changer le système qui, aujourd'hui à Genève, fait que la scolarité de l'élève handicapé dépend principalement des décisions prises par les institutions spécialisées. L'intégration doit devenir la règle, la ségrégation, l'exception.
- b. Permettre à l'enfant handicapé de démarrer sa scolarité en s'inscrivant directement à l'école de son quartier et non dans une institution spécialisée comme c'est encore le cas aujourd'hui.

- c. Reconnaître les parents comme des interlocuteurs compétents face aux autorités et aux professionnels.
- d. Elaborer des projets d'intégration, de développement et de scolarisation, individualisés et réalisés en partenariat dans le respect des fonctions de chacun.
- e. Inscrire dans la continuité le projet d'intégration de l'élève handicapé, du début à la fin de la scolarité obligatoire. Pour ce faire, les projets d'école engloberont le projet d'intégration.
- f. Rédiger des projets d'établissement permettant de connaître ce qui est visé en matière d'intégration et ce qui peut être offert en matière de prestations dans chaque institution spécialisée.





- g.** Informer, sensibiliser et former les enseignants afin que chaque élève soit considéré comme un apprenant et que ses différences soient prises en compte.
- h.** Mettre en place des appuis et des moyens à l'intention des partenaires leur permettant de voir l'intégration comme un enrichissement et non comme une surcharge.
- i.** Proposer des solutions variées, allant de l'intégration individuelle à la classe spécialisée intégrée, tenant compte de l'éventail des situations et des besoins.

Historique

En 1981, au sein du Département de l'instruction publique à Genève est créée la commission permanente de l'intégration. En 1986, la loi sur l'instruction publique du canton est modifiée et apparaît l'art. 4A relevant de l'intégration des personnes handicapées dans des classes ordinaires.

Au sein d'insieme-Genève, des dossiers consacrés à l'intégration scolaire ont été mis en place dès la même année. Cependant, il a fallu attendre le début des années 90 pour que s'initie le réel combat des parents de l'association pour l'intégration scolaire de leurs enfants.

A cette époque, un groupe composé de parents motivés dont les enfants avaient, pour la plupart, bénéficié d'une intégration dans la petite enfance en milieu pré-scolaire et/ou à l'école primaire s'est formé avec un seul but : l'ouverture au cycle d'orientation d'une classe intégrée .

A ce groupe se sont joints, dès le début, des professionnels de l'éducation et des amis, tous membres d'insieme-Genève et convaincus, comme l'étaient les parents, de l'importance du maintien d'un cursus d'intégration scolaire pour les jeunes atteignant l'âge d'entrée au cycle.

En 1994, les autorités du Département de l'instruction publique refusaient l'ouverture de cette " classe intégrée " au cycle d'orientation, qui aurait permis à plusieurs adolescents mentalement handicapés de poursuivre les projets pédagogiques entrepris pour eux à l'école primaire.

Historique

Cette décision avait alors amené insieme-Genève à déposer au Grand Conseil, en décembre 1994, une pétition munie de 5'641 signatures qui déboucha sur une motion adoptée à l'unanimité du parlement en juin 1995.

Ce n'est que quatre ans plus tard, le 8 septembre 1999, que la Présidente du département de l'instruction publique et du Conseil d'Etat répondait à cette motion en refusant toute idée de classe intégrée au cycle d'orientation.

Le travail et la mobilisation des membres d'insieme-Genève pour la récolte des signatures de la pétition ont été émoussés par la longue attente d'une réponse. Quatre ans après, les militants de 1994 avaient d'autres problèmes en tête. Entre temps, leurs enfants avaient grandi et n'avaient pas pu bénéficier de l'intégration escomptée. La réponse reçue en 1999 acheva de démobiliser ceux qui avaient tant donné.

Durant les années qui ont suivi, les parents ont malheureusement dû constater que, concrètement, il ne se passait pas grand-chose, seuls quelques jeunes ayant pu bénéficier d'une intégration très limitée au cycle d'orientation.

Face au peu de changements et développements observés, en 2001, la Commission consultative de l'intégration scolaire a formé un groupe de travail sur la question de l'intégration scolaire des personnes mentalement handicapées au cycle d'orientation.

Historique

Au printemps 2002, le rapport de ce groupe a été adopté à l'unanimité des membres de la commission (qui représente tous les partenaires concernés): il demandait, d'une part, l'ouverture d'une classe intégrée pour un petit groupe d'adolescents et, d'autre part, une intégration individuelle (avec appui) à temps quasi-complet pour deux autres jeunes. Malheureusement, une fois encore, la cheffe du département de l'époque a refusé d'ouvrir une telle classe.

C'est en 2001 également que s'est reformé au sein d'insieme-Genève un groupe de parents concernés par l'intégration scolaire de leurs enfants et bien décidés à faire évoluer la situation des élèves atteints par une déficience mentale au sein de l'enseignement public. La présente brochure est issue du travail de réflexion de ce groupe.

En mars 2003, l'arrivée à la tête de l'instruction publique d'un nouveau Conseiller d'Etat affirmant sa volonté de développer l'intégration scolaire fait renaître l'optimisme. En décembre de la même année, un projet de loi sur l'intégration scolaire des élèves handicapés, préparé avec la collaboration d'insieme-Genève, est déposé auprès du Grand Conseil par des députés de 4 partis politiques. Les associations de parents et de proches de personnes handicapées, et particulièrement insieme-Genève, placent beaucoup d'espoir dans ce projet de loi.

Remerciements

Au groupe intégration d'insieme-Genève dont les membres ont rédigé le texte de cette brochure

Aux figurantes et figurants bénévoles pour s'être prêtés au jeu de l'école

Aux familles qui nous ont confié leurs enfants

A la direction du cycle d'orientation du Renard qui nous a ouvert ses classes

Cette brochure a pu être réalisée grâce à la collaboration et au soutien financier

D'insieme, fédération suisse des associations de parents de personnes mentalement handicapées

Du Kiwanis Club de Genève, section Métropole

De l'atelier de création Thracé

De l'imprimerie IRL

Les six objectifs du KIWANIS

- 1 Assurer la primauté des valeurs humaines et spirituelles sur les valeurs matérielles.
- 2 Encourager l'application quotidienne de la Règle d'or dans toutes les relations humaines.
- 3 Promouvoir l'adoption et l'application d'une haute déontologie dans la vie sociale et professionnelle et dans les affaires.
- 4 Propager, par le précepte et par l'exemple, la notion de service envers les autres, d'une façon réfléchie, active et efficace.
- 5 Procurer à travers le club un moyen pratique de créer des amitiés durables, rendre des services altruistes et construire des communautés meilleures.
- 6 Contribuer à créer et à maintenir chez les hommes une saine conception de la vie et un noble idéalisme susceptibles de stimuler l'honnêteté, la justice, le patriotisme et la bonne volonté.

Règle d'or

"Comporte-toi envers les autres comme tu voudrais que les autres se comportent envers toi."

Qu'est-ce que le Kiwanis?

Le Kiwanis est une association internationale, non-confessionnelle, de clubs autonomes, dans lesquels des personnes provenant de différents groupes professionnels sont représentées. Chaque club Kiwanis s'efforce d'apporter dans sa région une aide spécifique, notamment sociale, aux individus et aux groupes défavorisés. Des activités bénévoles de toutes sortes (concerts, stands...) permettent de récolter les fonds nécessaires. Aux quatre coins du monde, plus de 310'000 membres consacrent une part active à la vie de leur club et à la réalisation de ses actions sociales. Les 6 clubs du bassin lémanique (Genève et Nyon) comptent env. 160 membres (hommes et femmes).

Cette brochure a été en partie financée par le club Genève Kiwanis-Métropole.

Pour de plus amples renseignements,
vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante:
metropole@kiwanis-geneva.ch





Association de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées

7, rue de la Gabelle - 1227 Carouge
Tél : 022 343 17 20 - Fax : 022 343 17 28
E-mail : info@insieme-ge.ch
www.insieme-ge.ch
CCP 12-12895-9